



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 80/23 : CONVENTION DE TOURNAGE A L'ABBAYE DE SYLVACANE PAR « CHENGYU PROD »

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Considérant la demande de « CHENGYU PROD » pour un tournage à l'Abbaye de Silvacane, dans le cadre de la collection l'Europe des Merveilles,

DECIDE d'accorder au producteur, le tournage à l'Abbaye de Silvacane à la date suivante :

- Lundi 2 octobre 2023 de 8h à 20h

DIT qu'une indemnité forfaitaire de 4000€ ainsi qu'une caution de 2000€ seront demandées à la signature de la convention,

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 19 septembre 2023

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 25/09/23
Et de la publication ou notification le 35/09/23